

L'an deux Mil quinze, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal de la Commune de LA BALME DE THUY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre BARRUCAND, Maire.

Date de la convocation : 20.03.2015

Nombre de conseillers en exercice : 11

PRESENTS : Mmes DONZEL-PICHOT Maryse, GESLIN Doriane, BARRACHIN Anne-Marie et CHIMENE-LEBRETON Nathalie, CHABRIER Christian, AVET-FORAZ André, BASTARD-ROSSET André et POCHAT-COTILLOUX Arnaud

ABSENT ET EXCUSE : ANDARELLI Marie, LARUAZ Francis

DONNE POUVOIR A : LARUAZ Francis donne pouvoir à BARRACHIN Anne-Marie

A été élue secrétaire : CHABRIER Christian.

I. OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014 DU BUDGET ANNEXE EAU S ASSAINISSEMENT DEL-2015-12

Le Conseil Municipal, vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2014, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : **18 689.25€**

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : **80 160.52€**

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit-001) de la section d'investissement de : **- 44 599.74€**

Un solde d'exécution (Excédent-002) de la section de fonctionnement de : **14 702.94€**

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : **42 851.10€**

En recettes pour un montant de : **0.00€**

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : **68 761.59€**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal,

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : **25 910.49.00€**

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **68 952.97€**

✓ Au chapitre 021 (compte 021) pour 25 000.00 €
Investissement - Recette (virement de la section de fonctionnement)

✓ Au chapitre 023 (compte 023) pour 25 000.00 €
Fonctionnement - Dépenses (virement à la section d'investissement)

II. OBJET : IMPOTS LOCAUX - VOTE DES TAUX 2015**DEL-2015-13**

Vu les lois des finances annuelles.

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent-être fixés les taux des quatre taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de garder les taux d'imposition de l'année 2014, pour l'année 2015, à savoir :
- **Taxe Habitation** 14.10 %
 - **Taxe Foncière (Bâti)** 09.50 %
 - **Taxe Foncière (Non Bâti)** 38.69 %
 - **CFE** 20.29 %

III. OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014 DU BUDGET PRINCIPAL**DEL-2015-14**

Le Conseil Municipal, vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2014, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 71 531.34€
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 255 607.95€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent-001) de la section d'investissement de : 67 427.89€
Un solde d'exécution (Excédent-002) de la section de fonctionnement de : 74 604.56€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00€
En recettes pour un montant de : 0.00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 4 103.45€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal,

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 254 103.45 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 176 109.06 €

- ✓ Au chapitre 021 (compte 021) pour 60 000.00 €
Investissement - Recette (virement de la section de fonctionnement)
- ✓ Au chapitre 023 (compte 023) pour 60 000.00 €
Fonctionnement - Dépenses (virement à la section d'investissement)

**IV. OBJET : VOTE DE SUBVENTION 2015 « ASSOCIATION PLEIN LES YEUX » -
PARTICIPATION COMMUNALE AU SEJOUR D'ETE 2015 pour M^{elle} Lucie TOCHON-
DANGUY DEL-2015-15**

Le Maire soumet au Conseil Municipal, la demande de subvention - participation communale au séjour d'été 2015 pour M^{elle} Lucie TOCHON-DANGUY.

Après examen,

Le Conseil municipal vote la subvention-participation suivante :

➤ **ASSOCIATION PLEIN LES YEUX** 500.00 €

Pour le séjour d'été 2015 de M^{elle} Lucie TOCHON-DANGUY, participation au surcout lié au handicap.

Fait et affiché à La Balme de Thuy, le 10/04/15

Le Maire

Pierre BARRUCAND